

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 1472/SGG/C du 10 Novembre 1998 demandant au Grand Chancelier de procéder à la décoration des personnalités membres du Jury du 9^{em} concours d'Agrégation de Médecine du CAMES ;

Le Conseil de l'Ordre entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées et promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter du 10 Novembre 1998, date de leur réception dans ledit Ordre, les personnalités béninoises membres du jury du 9^{em} concours d'Agrégation de Médecine du CAMES dont les noms suivent :

Au Grade de Commandeur

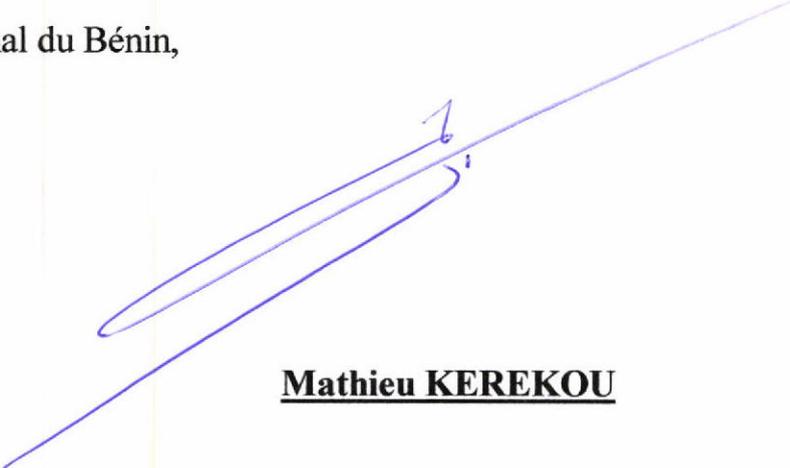
- Professeur Vincent Dan
- Professeur Edouard GOUDOTE
- Professeur Benoît C. SADELER
- Professeur Bruno MONTEIRO
- Professeur Béatrice AGUESSY-AHYI

Article 2 : Est nommé Chevalier à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter du 10 Novembre 1998, date de sa réception dans ledit Ordre, le Professeur Nazaire PADONOU, membre du jury du 9^{em} concours d'Agrégation de Médecine du CAMES

Article 3 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 février 2001

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 18 – GCONB 15 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 6.